



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

Paris le 21/06/2011

COMPTE RENDU du GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL ENFIP

Ce groupe de travail consacré à l'ENFIP du 17/06/2011 avait pour ordre du jour l'examen de 12 fiches techniques en une matinée, notamment :

- la formation des contrôleurs en période de convergence
- la formation cible des inspecteurs, des contrôleurs et des agents C,
- travaux à mener en vue de mettre en place les scolarités fusionnées
- la formation cible des LEP et FinA,
- préparation interne des concours : redoublement et facilités de services
- le temps de travail des enseignants
- l'accompagnement social dans les Ets de l'ENFIP
- ...

Face aux nombreux sujets non encore évoqués ou non tranchés, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a insisté sur la nécessité de revoir la méthode de travail. En effet, il est impossible de laisser l'ENFiP avancer en aveugle sur les problématiques en matière de formation. Pour nous, la méthode devait être revue. Philippe RAMBAL qui présidait les travaux de ce GT en a convenu et il a décidé que des réunions techniques d'approfondissement seraient organisées au niveau national avec la direction de l'ENFiP notamment sur les sujets en suspend. Un calendrier des réunions à tenir va être débattu et chaque cycle de discussion fera l'objet d'une réunion de synthèse présidée par le DGA.

Cette réunion a permis d'obtenir des décisions sur certains points et d'identifier certains chantiers à reprendre ou à creuser.

Des décisions attendues :

Concernant les préparations aux concours, L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a exigé que l'administration mette en place un dispositif de facilités de services supplémentaires pour les agents chargés de famille. Nous avons dénoncé les limites de la portée de la mesure ministérielle qui n'offre que 7 heures supplémentaires de préparations pour les agents chargés de famille. Nous estimons d'une part que cette mesure est réductrice par rapport aux références actuelles de la filière fiscale et que d'autre part, il est important, dans le cadre de la promotion sociale d'accompagner par des facilités de service supplémentaires les agents qui ont une vie familiale chargée. Nous avons aussi, dénoncé le fait, que les agents à temps partiels se retrouvent dans une situation peu claire par rapport aux possibilités de récupérations des journées passées en formation présentielle alors qu'ils sont normalement en TP. Pour l'Union, ces journées doivent être compensées. En réponse, Ph. RAMBAL a décidé de fixer à 6 demi-journées les facilités de service pour les préparations de concours (les concours NES feront l'objet d'une mesure ad hoc probablement sur la base de 2 demi journée). Il répondra ultérieurement sur le sujet du temps partiel.

L'administration avait prévu d'aborder le sujet du temps de travail des enseignants, en réaffirmant le principe de la liberté de choix mais en actant le statut quo. Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, le statut quo n'était pas acceptable, notamment car certains enseignants revendiquent clairement la possibilité de bénéficier du régime du forfait (cf

pétition des enseignants de l'ENFiP LYON). Pour nous, compte tenu des spécificités des écoles, le régime du forfait semble devoir être le régime à préconiser, à charge pour les enseignants de se prononcer collectivement pour tel ou tel choix. Nous avons donc exigé que l'ENFiP Lyon organise sans délai une consultation sur le régime de temps partiel à appliquer au sein de cet établissement et de mettre en place, le régime du forfait s'il était retenu au plus tard au 1/01/2012. En réponse, l'administration de l'ENFiP a émis des réserves en matière de fonctionnement de son établissement, mais celles-ci étaient pour nous hors sujet. En synthèse, les enseignants de Lyon seront invités à se prononcer assez rapidement sur cette question, et quoi qu'il en soit, toutes les écoles devront définir leur choix entre les deux régimes avant le 1/09/2012. La possibilité de glisser sur le régime du forfait avant cette échéance sera possible sous réserve d'expertise technique.

La refonte partielle de la scolarité des B était aussi à l'ordre du jour. En propos introductif, L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a été la seule organisation syndicale à exiger le retrait de la fiche visant à refondre partiellement la formation initiale impôt et à en réduire la durée. Pour nous, les arguments de calendriers avancés par l'ENFiP n'étaient pas sérieux et la proposition d'introduire une phase de convergence partielle pour la seule scolarité « impôt » nous semblait incohérente par rapport au régime cible de la nouvelle scolarité unifiée. Pour nous, la nouvelle scolarité cible doit être revue dans sa globalité. Nous avons aussi rappelé que lors du GT du 7/04 la direction générale avait annoncé que la scolarité des B promo 2011/2012 ne pourrait être partiellement réaménagée que s'il y avait un consensus pédagogique avec les enseignants. Pour nous, les conditions du consensus n'étant pas réunies, il était impossible de modifier la scolarité à venir. En conclusion, Ph. RAMBAL a décidé de maintenir en l'état la scolarité « impôt » 2011/2012.

Des chantiers à reprendre.

Plus globalement, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a reformulé ses réserves sur la durée et le contenu des formations initiales cibles. L'examen des fils conducteurs des prochaines formations met en évidence que la volonté de l'administration de traiter à parité les formations initiales des deux ex filières, conduit à des déséquilibres dangereux en matière de professionnalisation, notamment pour les métiers fiscaux. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'est interrogé sur la perception par les bureaux métiers des formations fiscales qui font toutes l'objet de coupes sombres ! Nous avons aussi relayé les inquiétudes formalisées par de nombreux agents et chefs de service, qui s'interrogent sur le niveau de technicité des futurs cadres B de la DGFIP sur les métiers SIE, SIP notamment. Le rapprochement des cursus a notamment mis en exergue que, dans le cadre du projet de l'ENFiP, la formation aux métiers Gestion Publique était légèrement étoffée, ce qui va dans le bon sens, mais qu'à contrario la formation fiscale était fortement amputée. La notion d'équilibre à ses limites ! C'est pourquoi, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a demandé un nouveau processus de discussion sur les thématiques formation initiale. Pour nous, les scolarités cibles A et B devront répondre à deux impératifs, d'une part, apporter un socle de connaissance générique carrière suffisant et d'autre part une formation dominante métier adaptée à l'entrée dans la carrière. Ainsi, pour la catégorie B généraliste, l'Union a proposé de réfléchir à la mise en place non pas de deux dominantes (gestion publique et fiscalité, mais de trois dominantes, gestion publique, fiscalité professionnelle, fiscalité personnelle).

Nous avons aussi demandé la tenue de plusieurs autres groupes de travail, sur notamment :

- la refonte du contrôle des connaissances et sur l'accompagnement des stagiaires en difficultés,
- la gestion des stagiaires, notamment les sujets hébergements, aides aux familles... Pour l'Union, aucune disparité de traitement ne sera acceptable et l'harmonisation des pratiques doit se faire par le haut,
- le contenu et les modalités d'organisation des formations cours de carrière,
- l'organisation des stages pratiques tant pour les stagiaires que pour les moniteurs.
- l'accompagnement des enseignants pendant la période de réforme des enseignements.